

Arrondissement : AUCH
Circonscription : AUCH Est
Secteur : l'Isle-Jourdain, Lombez, Samatan

Réunion d'école publique

16 Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative - en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves?

Tous les membres de la communauté éducative doivent communiquer.

Les parents peuvent rencontrer les enseignants lors de réunions collectives, par exemple celle faite en début d'année, en grand groupe puis par classe. Cela permet de présenter le fonctionnement de l'école, celui des projets pédagogiques qui seront abordés au cours de l'année et cela permet aussi de recentrer quels sont les droits et les devoirs non seulement des enseignants mais aussi des parents et des enfants; notamment avec l'aide du règlement intérieur de l'école. Ce genre de réunion pourrait être renouvelée tous les trimestres. Il est important que chaque parent puisse s'y rendre sans crainte de se sentir jugé.

Mais comment faire venir les parents qui ont un rapport distant à l'école ou ceux qui s'investissent peu, et qui sont, semblerait-il, de plus en plus nombreux.

(Nous constatons la minorité flagrante des parents lors des débats pour l'école. Peut-être est-ce un révélateur dont il faudrait tenir compte ?)

Il semble primordial de créer des liens entre tous les partenaires.

Entre les enseignants et les familles, ce lien doit se faire avec une confiance et une tolérance mutuelle tout au long de la scolarité.

Ce lien doit être également favorisé par le travail avec réseaux d'aides. Il y a trop peu de personnel aujourd'hui. Des moyens supplémentaires sont nécessaires pour avoir davantage de psychologues, de rééducateurs et de médiateurs au sein de l'Éducation Nationale.

Pour finir, ce lien doit se créer entre l'enseignant et chacun de ses élèves qui doivent toujours être dans une perspective de progrès, quelques soient leurs particularités scolaires, sans être catégorisés.

Face à la société de consommation, comment remettre en avant les valeurs de droits et de devoirs face aux nombreuses pertes de repères ?

Le rôle des parents et des enseignants ne peut être que complémentaire. Il est fondamental qu'à l'école tous puissent trouver un cadre social éducatif précis, clairement défini, surtout pour les familles en manque de référents.

17 Comment améliorer la qualité de la vie des élèves à l'école ?

Rythmes scolaires

L'alternance 7 semaines de travail / 2 semaines de repos qui semblait la mieux adaptée n'a pas été respectée pour des raisons économiques : c'est regrettable.

On devrait pouvoir tenir compte des contextes géographiques, climatiques régionaux.

Il paraît nécessaire de revoir l'aménagement de la journée scolaire.

> Une proposition : temps scolaire de 9h à 12h et de 15h à 18h ; le temps entre 12h et 15h serait pris en charge par les CLAE (activités / sieste / moments de tranquillité).

L'organisation de la semaine scolaire devrait d'avantage tenir compte des études sur les cycles physiologiques des enfants. Les impératifs économiques ne doivent pas occulter les besoins de l'enfant.

L'école élémentaire doit-elle se calquer sur le second degré ?

Locaux scolaires

Constats : très mauvaise insonorisation des locaux scolaires ; architectures souvent inadaptées aux activités scolaires (baies vitrées plein sud, mauvais agencement des salles, "oublis" de points d'eau et/ou de WC dans les étages) ; toilettes souvent vétustes, inconfortables et insuffisantes ; superficie des salles insuffisante.

> Il serait souhaitable d'associer les utilisateurs des locaux (élèves, enseignants, parents, personnels communaux) ainsi que des experts (spécialistes, extérieurs à l'école) à la conception des locaux scolaires .
N'y a-t-il pas une carence législative en la matière ? Les normes ne sont-elles pas à revoir ? ou à faire appliquer ?

Commission de sécurité : il faudrait qu'elle passe régulièrement systématiquement dans tous les bâtiments neufs ou anciens. Son intervention devrait être plus rapide : aujourd'hui, il faut un délai d'au moins deux ans !

Cour de récréation

Prévoir des endroits aménagés permettant aux enfants de rester tranquilles, de discuter entre camarades hors du regard des autres.

Restauration scolaire

C'est un service nécessaire dans toutes les écoles. Le repas doit être un bon moment de vie collective, un moment de plaisir, d'échange. Il faut associer la communauté éducative dans son ensemble à l'établissement des menus, aux règles de vie. Il est important de conserver la plus grande proximité possible entre le lieu d'élaboration des repas et le lieu de consommation.

Aspirations et expériences des élèves

Les élèves seront-ils plus entendus que leurs enseignants ?

L'engagement des élèves, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, peut-il favoriser la motivation et la réussite des élèves ?

> Expérience au sein d'une classe de cycle 3 : des réunions d'élèves qui transmettent ensuite leurs demandes par l'intermédiaire de délégués à leur maître qui en fait état lors des réunions de conseil d'école. La classe assiste ensuite à une réunion du conseil municipal afin de comprendre pourquoi certaines demandes aboutissent et d'autres pas.

> L'école doit être considérée comme un lieu de vie à part entière ; les enfants y passent beaucoup de temps (temps scolaire, CLAE ...)

18 Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'État et des collectivités territoriales ?

Gestion des écoles

La gestion des écoles primaires par les communes entraîne une inégalité de traitement en raison des choix des élus et des moyens des communes très différents.

Le plan informatique a montré que l'effort conjoint de l'état, du conseil général et de la commune permettait de réduire cette inégalité.

La décentralisation a permis une grande amélioration du parc immobilier des lycées et collèges. Elle a permis de rapprocher le décideur et l'utilisateur (concepteur-utilisateur).

> L'état devrait aider les petites communes pour aboutir à une plus grande égalité.

Comment appliquer les nouveaux programmes sans les moyens ?

> L'état devrait fixer des minima de moyens pour chaque école et donner les moyens aux municipalités.

La mise en réseau des écoles suppose une concentration des élèves. Le regroupement va générer des problèmes pour les municipalités d'accueil et entraîner des fermetures de classes.

La mise en réseau va entraîner une meilleure pédagogie.

Problème pour les municipalités : les aides de l'état ne suivent pas, les subventions sont très basses. L'état doit aider les municipalités en matière d'immobilier.

Les municipalités pourraient faire le choix d'un l'impôt local pour financer l'école : ce serait trop lourd.

Le fait de financer les écoles par l'impôt national permet de gommer les inégalités. L'état devrait intervenir dans le fonctionnement ; il devrait, en effet, assumer ce qu'il impose.

Transfert des personnels aux collectivités

À l'heure actuelle : peu de visites du médecin scolaire, manque de psychologues. La situation est grave : le manque de personnel est évident. En cas de transfert, les collectivités territoriales devront embaucher du personnel ; ce qu'elles refusent de faire.

Le réseau est financé, quant à son fonctionnement, par la commune de résidence.

Ce transfert pénalise toujours plus les enfants en difficulté.

Définir les missions de l'état et des collectivités

L'état doit conserver la maîtrise des programmes et la gestion de tous les personnels (enseignant, médical...).

L'état doit faire d'avantage en matière de formation (initiale et continue).

La polyvalence du maître est très importante car elle permet d'avoir d'avoir une vue globale de l'enfant.

Cependant, certaines matières nécessitent des spécialistes ; le travail en équipe est donc incontournable.

L'état doit avoir une politique volontariste en matière d'emploi.

Le péri-scolaire

Le rôle du péri-scolaire n'est pas reconnu par les enseignants ni par les élus. Le statut particulier de ces personnels pose problème.

> Proposition : intégrer le péri-scolaire dans l'éducation nationale.

École maternelle

Des craintes sont manifestées par rapport à la scolarisation des 2-4 ans qui risque de diminuer au profit des crèches dont le nombre est en augmentation.

21 Faut-il redéfinir les métiers de l'école ?

Introduction : Pour redéfinir les métiers de l'école ne faudrait-il pas redéfinir les objectifs de l'école ?

Trois catégories de métiers ont été traitées :

1° - Les professeurs d'écoles et instituteurs :

Volonté de conserver les différences entre les professeurs d'école et les professeurs de collège.

Maintien de la polyvalence des professeurs d'écoles (pas de spécificité maternelles/élémentaires).

Une exception cependant pour l'enseignement des langues vivantes : nécessité de prendre un « bon départ » pour un enseignement pouvant durer 10 ans.

2° - Les directeurs d'école et les IEN :

Les directeurs d'école :

Cohésion nécessaire de l'équipe pédagogique.

Poste de directeur devant rester « sur le terrain », le cadre des « directeurs de réseaux » étant trop éloigné de la classe.

Besoin d'une formation spécifique plus importante, étant donnée la progression de l'aspect relationnel, décisionnel, administratif de la fonction.

Davantage de temps de décharge.

Les I.E.N. :

Peu connus des parents.

Fonction évoluant vers un aspect relationnel (règlement de conflits, médiation, ...) occultant les compétences originelles des I.E.N.

Création de postes d'IEN supplémentaires pour pallier cette évolution.

3° - Les A.T.O.S.S. :

Nombreuses insuffisances : manque de postes (infirmières, psychologues scolaires, etc.) pour solutionner les difficultés qui vont croissant.

Remarque : La société étant en complète évolution, le rôle du conseiller d'orientation est aussi à revoir (trop de spécialisation = trop de chômage)

Exemple de la téléphonie.

En conclusion :

Manque de moyens matériels, humains et financiers

Manque de formation.